

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2022 18 HEURES 30

Le mercredi 09 février 2022 à 18 h 30, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Alain ZARAGOZA, Christian YARD, Olivier BRISSAC, Sylvain MOFFRONT, Stéphanie SAINT JOURS, Annie SANCHEZ, Julia RUBIN, Séverine CARDINALE, Lionel VERRUN, Gérard VERDIER, Florence PELLECUER.

Absents excusés : Nicolas MOLIERE, Carole QUERELLE.

Procurations :

Alain ZARAGOZA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2022 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

EMPLACEMENT ET AVANCEMENT PROJET CITY PARK

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet City Park et présente les devis proposés par les différentes entreprises ayant répondu au projet.

La vingtaine de jeunes réunis le 2 février dernier ont donné leur entière approbation au projet et à son implantation.

Le site retenu est le terrain jouxtant le hangar communal, chemin de la condamne, parcelle cadastrée D 278 à proximité des lieux d'habitation en développement et l'école maternelle intéressée par une utilisation pour les scolaires.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à 69 098.00 € HT

Après débats le Conseil Municipal approuve :

- L'emplacement du City Park sur la parcelle cadastrée D 278 sise chemin de la condamne,
- Sollicite la Région Occitanie pour une subvention dans le cadre du Fond Régional d'Intervention (FRI).
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce projet

ETUDE D'UN 2EME FORAGE AU CAPTAGE DE CANNAC (EAU POTABLE)

De façon à sécuriser l'approvisionnement en eau sur la commune, il est envisagé de doubler le forage existant sur le site du captage de Cannac.

Dans cette optique la société BERGASUD expert hydrogéologue a été sollicitée ainsi que l'entreprise de forage BRANTE FORAGES.

Pour initier l'étude, un acompte de 1 880.00€ HT doit être établi à BERGASUD, pour un montant total de l'accompagnement qui s'élève à 7 460.00€ HT.

Pour BRANTE FORAGES un devis établi s'élève à 34 725 € HT.

Afin de réserver les fournitures et les périodes d'intervention, sans engager formellement si les études ne portent pas satisfaction, un accord devra être formulé.

Après délibération le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- Sous réserve de l'avis favorable de la déclaration préfectorale préalable, auprès du service de Police de l'Eau, en application des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement
- L'engagement auprès de BERGASUD pour un montant de 7 460 € HT
- L'engagement auprès de BRANTES FORAGES pour un montant de 34 725 € HT
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION POUR DECLARATION D'INTENTION DE REALISATION D'UN NOUVEAU FORAGE AU CAPTAGE DE CANNAC AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (rubrique I.1.1.0 des opérations visées aux articles L.214-1 et suivants)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le niveau piézométrique de la nappe captée par le forage F79 de Cannac a connu des niveaux bas en 2021, qui ont conduit à des modulations des prélèvements en eau.

Le recours à l'interconnexion avec les eaux du Syndicat du Vidourle n'a toutefois pas été nécessaire.

Afin de sécuriser son alimentation en eau potable et de maintenir son autonomie, la commune engage des travaux de réalisation d'un nouveau forage dans l'enceinte du PPI du captage de Cannac.

Ces travaux sont soumis à une procédure de déclaration préfectorale préalable, auprès du service de Police de l'Eau, en application des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Après débats Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et :

- VALIDE le dossier de Déclaration d'intention de réalisation d'un nouveau forage et d'un essai par pompage sur le captage de Cannac (rubrique I.1.1.0 de la nomenclature IOTA), rédigé par le bureau d'études BERGA-Sud,

- DÉPOSE auprès du service de Police de l'Eau ce dossier de déclaration préfectorale pour instruction par les services concernés.

DELIBERATION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE LA PARCELLE D503 POUR 63 M2
Ajourné

DELIBERATION POUR LE BAIL M.A.M ASSOCIATION LES PEQUELETS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que toutes les démarches administratives sont terminées et que l'ouverture de la M.A.M association LES PEQUELETS sera effective le 1^{er} mars 2022 et qu'il convient établir un bail professionnel.

Après débats le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve :

- L'établissement d'un bail professionnel à compter du 1^{er} mars 2022.
- Le montant du loyer sera de 350 € mensuel.
- Les factures eau, électricité et ordures ménagères seront prises en charge directement par la M.A.M
- Au titre de dépôt de garanti il sera demandé 1 mois de loyer soit 350 €.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VOTE DU PRIX DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Alain ZARAGOZA présente un état du prix de vente de l'eau et de la taxe assainissement des années précédentes et demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les montants à retenir pour l'année 2022, en tenant compte notamment de la nécessité de parvenir à un prix minimum d'1 € hors redevance pour l'assainissement, au lieu de 0.80 € actuellement.

Plusieurs propositions sont faites,

Après débats, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité, les tarifs suivants pour l'année 2022.

- prix de l'eau : 1.28 € le mètre cube (dont redevance pollution 0.28 €)
- taxe assainissement : 1.16 € le mètre cube assaini (dont redevance modernisation des réseaux 0.16€).
- abonnement eau potable annuel : 60 €
- abonnement assainissement annuel : 10 €

DESIGNATION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE LA CCPS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle commission thématique « Développement durable et Transition énergétique » va être créée lors du prochain Conseil communautaire du 24 février.

Il demande à l'assemblée qui pourrait être intéressé par cette commission.

Messieurs Gérard VERDIER et Christian YARD sont délégués communaux auprès de la CCPS pour la nouvelle commission thématique « Développement durable et Transition énergétique ».

QUESTIONS DIVERSES

Bouygues Télécom :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'opérateur Bouygues Télécom concernant la recherche d'un site pour installer une antenne relai téléphonie sur la commune.

Plusieurs lieux ont été proposées suite a l'entrevue du 09 février 2022.

Bouygues Télécom va étudier les situations et revenir vers nous pour nous faire une proposition.

Vide Grenier :

Une journée vide grenier est prévue le dimanche 29 mai 2022 sur le stade de la commune. Une réunion d'organisation invitant les personnes volontaires de même que les associations sera organisée le lundi 28 mars à 18 h.

Aménagements :

Une réflexion sera engagée pour évaluer l'opportunité de miroirs de circulation à certains endroits potentiellement dangereux.

Par ailleurs un accord est donné pour l'achat d'un distributeur supplémentaire de sacs à crottes au parking de la draille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15